

FLUXYS



FLUXYS BELGIUM

Société anonyme

Avenue des Arts 31 - 1040 Bruxelles
TVA BE 0402 954 628
RPM Bruxelles

PROCURATION

Assemblée générale ordinaire de Fluxys Belgium SA (la **Société**)
du 9 mai 2017 (à partir de 14 heures 30)

Ce formulaire de procuration doit être communiqué à la Société au plus tard le 3 mai 2017 à 17 heures (heure belge) par courrier ordinaire, par courrier électronique ou par fax, de la manière suivante :

(1) Envoi par courrier postal

L'original de ce formulaire signé sur support papier doit être envoyé à :
Fluxys Belgium SA
Monsieur Sven De Cuyper
Avenue des Arts 31
1040 Bruxelles

OU

(2) Envoi par courrier électronique

Une copie de l'original signé de ce formulaire doit être envoyée à :
Monsieur Sven De Cuyper – email : sven.decuypere@fluxys.com
Tout envoi par courrier électronique doit être signé par signature électronique conformément à la législation belge applicable

OU

(3) Envoi par fax

Une copie de l'original signé de ce formulaire doit être faxée à :
Monsieur Sven De Cuyper – numéro de fax : 00.32.2.282.70.94
Tout envoi par fax doit être accompagné d'un envoi par courrier ordinaire du document original.

Le(la) soussigné(e) (nom et prénom / nom de la société) (le **Mandant**)

.....

Domicile / Siège social

.....

.....

Propriétaire de

| |
|--|
| |
|--|

nombre

actions dématérialisées (*)
actions nominatives (*)

de Fluxys Belgium SA

désigne comme mandataire la personne suivante (le **Mandataire**) :

Nom et prénom :

Domicile :

pour le/la représenter lors de l'Assemblée générale ordinaire de la Société qui se tiendra le 9 mai 2017 (à partir de 14 heures 30) au siège social de la Société (l'**Assemblée**) ou, en cas d'ajournement, à toute Assemblée générale ultérieure avec le même ordre du jour et pour voter comme suit sur chacune des propositions de décisions au nom du Mandant : (**)

(*) Veuillez biffer la mention inutile.

(**) Veuillez cocher la case de votre choix.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE : DECISIONS SOUMISES A L'APPROBATION PAR LA MAJORITE DES VOTES EXPRIMES AU MOINS

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration

Prise de connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration relatif à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2016.

2. Rapport du commissaire

Prise de connaissance du rapport annuel du commissaire relatif à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2016.

3. Communication des comptes annuels consolidés

Prise de connaissance des comptes annuels consolidés relatifs à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2016, ainsi que du rapport du commissaire sur les comptes annuels consolidés.

4. Communication et approbation des comptes annuels statutaires et affectation du résultat

Prise de connaissance des comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2016.

Proposition de décision : approuver les comptes annuels statutaires clôturés au 31 décembre 2016, en ce compris l'attribution aux 70.263.501 actions d'un dividende brut de 1,20 € par action, soit un dividende net de 0,84 € par action, ce montant provenant pour part du bénéfice de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2016 et pour part des réserves. Application de l'article 5 al. 4 des statuts de la Société pour l'action spécifique.

| | | | | | |
|------|--|--------|--|------------|--|
| POUR | | CONTRE | | ABSTENTION | |
|------|--|--------|--|------------|--|

5. Approbation du rapport de rémunération dans la Déclaration de Gouvernement d'Entreprise

Proposition de décision : approuver le rapport de rémunération relatif à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2016 préparé conformément à l'article 96§3 du Code des sociétés.

| | | | | | |
|------|--|--------|--|------------|--|
| POUR | | CONTRE | | ABSTENTION | |
|------|--|--------|--|------------|--|

6. Décharge aux membres du Conseil d'administration

Proposition de décision : donner décharge aux membres du Conseil d'administration pour l'exécution de leur mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2016.

| | | | | | |
|------|--|--------|--|------------|--|
| POUR | | CONTRE | | ABSTENTION | |
|------|--|--------|--|------------|--|

7. Décharge au commissaire

Proposition de décision : donner décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat pendant l'exercice 2016.

| | | | | | |
|------|--|--------|--|------------|--|
| POUR | | CONTRE | | ABSTENTION | |
|------|--|--------|--|------------|--|

8. Nominations statutaires

a. Nomination définitive d'un administrateur coopté et renouvellement du mandat

Proposition de décision : procéder à l'élection définitive de Monsieur Patrick Côté en qualité d'administrateur. Sur proposition du Conseil d'administration et après avis du Comité de nomination et de rémunération, renouveler pour une période de 6 ans le mandat d'administrateur de Monsieur Patrick Côté. Son mandat est rémunéré conformément aux principes arrêtés dans les statuts et la Charte de gouvernement d'entreprise et viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2023.

| | | | | | |
|------|--|--------|--|------------|--|
| POUR | | CONTRE | | ABSTENTION | |
|------|--|--------|--|------------|--|

b. Renouvellement de mandats d'administrateur

Proposition de décision : sur proposition du Conseil d'administration et après avis du Comité de nomination et de rémunération, renouveler pour une période de 6 ans le mandat d'administrateur de Monsieur Luc Zabeau. Son mandat est rémunéré conformément aux principes arrêtés dans les statuts et la Charte de gouvernement d'entreprise et viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2023.

| | | | | | |
|------|--|--------|--|------------|--|
| POUR | | CONTRE | | ABSTENTION | |
|------|--|--------|--|------------|--|

Proposition de décision : sur proposition du Conseil d'administration et après avis du Comité de nomination et de rémunération, renouveler pour une période de 1 an le mandat d'administrateur de Madame Nele Roobrouck. Son mandat est rémunéré conformément aux principes arrêtés dans les statuts et la Charte de gouvernement d'entreprise et viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2018.

| | | | | | |
|------|--|--------|--|------------|--|
| POUR | | CONTRE | | ABSTENTION | |
|------|--|--------|--|------------|--|

Proposition de décision : sur proposition du Conseil d'administration et après avis du Comité de nomination et de rémunération, renouveler pour une période de 1 an le mandat d'administrateur de Monsieur Christian Viaene. Son mandat est rémunéré conformément aux principes arrêtés dans les statuts et la Charte de gouvernement d'entreprise et viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2018.

| | | | | | |
|------|--|--------|--|------------|--|
| POUR | | CONTRE | | ABSTENTION | |
|------|--|--------|--|------------|--|

c. Renouvellement d'un mandat d'administrateur indépendant

Proposition de décision :

(i) constater que Madame Hélène Deslauriers remplit les critères d'indépendance établis par la législation belge applicable pour l'évaluation de l'indépendance des administrateurs.

| | | | | | |
|------|--|--------|--|------------|--|
| POUR | | CONTRE | | ABSTENTION | |
|------|--|--------|--|------------|--|

(ii) sur proposition du Conseil d'administration et après avis du Comité de nomination et de rémunération et du Comité de gouvernement d'entreprise, renouveler pour une période de 6 ans le mandat d'administrateur indépendant de Madame Hélène Deslauriers. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2023.

| | | | | | |
|------|--|--------|--|------------|--|
| POUR | | CONTRE | | ABSTENTION | |
|------|--|--------|--|------------|--|

Si le Mandant n'a pas indiqué d'instructions de vote concernant une ou plusieurs des propositions de décisions, le Mandataire votera en faveur de cette ou ces propositions.

*

Le Mandant déclare avoir été informé que, après la publication de la convocation à assister à l'Assemblée, un ou plusieurs actionnaires possédant ensemble une participation d'au moins 3 % du capital social de la Société peuvent requérir l'inscription de **nouveaux sujets** à l'ordre du jour de l'Assemblée ou de **nouvelles propositions de décisions** concernant des sujets inscrits ou à inscrire à cet ordre du jour. La Société publiera au plus tard le 24 avril 2017 un ordre du jour modifié si de nouveaux sujets ou propositions de décisions à inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée lui sont valablement parvenus. Dans ce cas, la Société mettra également à la disposition des actionnaires un nouveau formulaire de procuration incluant ces nouveaux sujets ou propositions de décisions, et les règles énoncées ci-après seront alors applicables :

- (a) si la présente procuration a été valablement communiquée à la Société avant la publication de l'ordre du jour modifié de l'Assemblée, cette procuration restera valable pour ce qui concerne les sujets à l'ordre du jour de l'Assemblée qui étaient mentionnés initialement dans la convocation à assister à l'Assemblée ;
- (b) si la Société a publié un ordre du jour modifié qui comporte une ou plusieurs **nouvelles propositions de décisions** sur des sujets inscrits initialement à cet ordre du jour, la loi autorise le Mandataire à s'écarter lors de l'Assemblée des éventuelles instructions de vote données initialement par le Mandant si, à l'estime du Mandataire, l'exécution de ces instructions risquerait de compromettre les intérêts du Mandant. Le Mandataire doit informer le Mandant s'il s'écarter des instructions de vote de ce dernier ;
- (c) si la Société a publié un ordre du jour modifié pour y inclure de **nouveaux sujets**, la loi impose que la présente procuration indique si le Mandataire est autorisé ou non à voter sur ces nouveaux sujets ou s'il doit s'abstenir.

Compte-tenu des indications données au point (c) ci-avant, le Mandant : (***)

autorise le Mandataire à voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée

ou

donne instruction au Mandataire de s'abstenir de voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Si le Mandataire n'a coché aucune des deux cases ci-avant ou s'il a coché ces deux cases, le Mandataire devra s'abstenir de voter sur le ou les nouveaux sujets qui seraient inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Cette procuration est irrévocable. Les actionnaires qui ont donné valablement procuration ne pourront plus voter à l'Assemblée en personne.

Fait à, le

Signature(s) : (***)

*(***) Veuillez cocher la case de votre choix.*

*(***) Les personnes morales doivent indiquer les nom, prénom et fonction des personnes qui signent la présente procuration en leur nom.*